

**104 BIS**  
Société civile immobilière  
au capital de 1 501 000 euros  
Siège social : 104B Rue David Johnston  
33000 BORDEAUX

920 749 975 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 03 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trois avril,  
A dix heures,

Les associés de la société 104 BIS, société civile immobilière au capital de 1 501 000 euros, divisé en 1 501 parts de 1 000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

**Sont présents :**

Monsieur Frédéric CASTEJA  
Titulaire d'une part sociale en pleine propriété, ci ..... 1 part

Monsieur Philippe CASTEJA  
titulaire de mille cinq cents parts sociales en pleine propriété, ci ..... 1 500 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CASTEJA, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 104B Rue David Johnston, 33000 BORDEAUX au 80 Rue Francis de Pressensé 33110 LE BOUSCAT, et ce à compter de ce jour.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 4 - SIÈGE**

"Le siège social est fixé à : LE BOUSCAT (33110) 80 Rue Francis de Pressensé."

Le reste de l'article demeure inchangé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés.

**Philippe CASTEJA**  
Cogérant associé

*Philippe CASTEJA*

✓ Certified by  yousign

**Frédéric CASTEJA**  
Cogérant associé

*Frédéric CASTEJA*

✓ Certified by  yousign